

DHL EXPRESS

CHANGEMENTS REGLEMENTAIRES ANGOLA 2024

APERCU

Last Update: June 24th, 2024

APERCU DES CHANGEMENTS REGLEMENTAIRES EN ANGOLA

A partir du 1er juin 2024 :

- ✓ Le seuil de valeur de minimis existant de 1 500 000 AOA pour tous les envois d'importation du reste du monde vers l'Angola sera supprimé.
- ✓ L'Administration Générale des Impôts d'Angola (AGT) a promulgué le Décret Présidentiel n° 1/24 à compter du 1er juin 2024 pour protéger l'industrie locale et réduire les fuites de droits de douane/TVA sur les envois d'importation.
- ✓ Un taux forfaitaire de droits de douane à l'importation et de taxe sur la valeur ajoutée (TVA) de 16 % et des frais administratifs fixes de DHL de 5 000 AOA s'appliqueront aux envois d'importation dont la valeur des marchandises est inférieure ou égale à 1 500 000 AOA (qui étaient auparavant exemptés de droits de douane à l'importation et de TVA).
- ✓ Une déclaration en douane formelle sera requise pour les envois d'importation en provenance du reste du monde vers l'Angola avec une valeur des marchandises allant jusqu'à 1 500 000 AOA (qui étaient auparavant dédouanés sous une "Clearance de Manifest").
- ✓ Ce changement réglementaire concerne TOUS les types d'envois d'importation du reste du monde vers l'Angola, y compris les envois de type Business-to-Consumer (B2C), Business-to-Business (B2B) et Consumer-to-Consumer (C2C).
- ✓ Les frais administratifs fixes de DHL Express de 5 000 AOA couvrent les coûts encourus pour notifier les clients, facturer et effectuer le paiement de la taxe de 16 % aux douanes et la réconciliation mensuelle du régime de dédouanement pour les marchandises de faible valeur.

**NOTE: les frais administratifs de DHL Express ne s'appliquent pas aux envois envoyés avec le service de facturation des droits de douanes payés (DTP) de DHL.*

QUE SIGNIFIE CELA POUR VOUS ?

L'impact principal pour les expéditeurs du reste du monde vers l'Angola et les destinataires en Angola est qu'un taux forfaitaire de 16 % pour les droits de douane à l'importation et la TVA, ainsi que des frais administratifs fixes de DHL Express de 5 000 AOA, seront applicables à tous les envois d'importation jusqu'à une valeur de marchandises de 1 500 000 AOA. REMARQUE : Les frais administratifs de DHL Express ne s'appliquent pas aux envois expédiés avec le service de facturation des droits de douane payés (DTP) de DHL.

Par conséquent, lorsque vous préparez votre envoi du reste du monde vers l'Angola, vous avez deux options de paiement :

1. Paiement effectué par l'expéditeur

- Comme aujourd'hui, si vous choisissez de payer tous les frais de DHL Express lors de la réservation d'un envoi (pour le compte de vos clients/destinataires des marchandises), DHL Express avancera les droits de douane à l'importation et la TVA et vous les facturera ensuite.
- Cela garantit l'absence de frais pour vos clients/destinataires de marchandises en Angola.
- Ce service est connu sous le nom de service de facturation des droits de douane payés (DTP) de DHL - veuillez contacter votre représentant DHL pour plus d'informations.

2. Paiement effectué par le destinataire

- Alternativement, le taux forfaitaire de 16 % pour les droits de douane à l'importation et la TVA sera facturé au destinataire des marchandises en Angola.
- La livraison finale de l'envoi ne sera effectuée qu'une fois le paiement des droits de douane à l'importation et de la TVA effectué.

COMMENT ÉVITER LES RETARDS ?

Pour éviter les retards, les expéditeurs (du reste du monde vers l'Angola) doivent :

- Fournir des données complètes et précises sur la facture commerciale/proforma par voie électronique via les solutions d'expédition électronique de DHL Express, y compris les descriptions des marchandises, les valeurs détaillées, le pays d'origine, etc.
- Fournir le numéro de téléphone portable et l'adresse e-mail du destinataire en Angola lors de la création de l'envoi, afin que DHL Express puisse contacter le destinataire si nécessaire.
- Informer vos destinataires en Angola des changements réglementaires (et qu'un taux forfaitaire de 16 % pour les droits de douane à l'importation et la TVA ainsi que d'autres frais liés aux douanes s'appliqueront).

DISCLAIMER

While we have made every attempt to ensure that the information contained herein has been obtained, produced and processed from sources believed to be reliable, no warranty, express or implied, is made regarding the accuracy, adequacy, completeness, legality, reliability or usefulness of such information. All information contained herein is provided on an "as is" basis. In no event will DHL Express, its related partnerships or corporations under the Deutsche Post DHL Group, or the partners, agents or employees thereof be liable to you or anyone else for any decision made or action taken in reliance on the information contained herein or for any consequential, special or similar damages, even if advised of the possibility of such damages.

